AR Prefecture

043-244301131-20221005-20221005_P_125-AU Reçu le 18/10/2022 Publié le 18/10/2022

DECISION N° 20221005_P_125 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « L'association ÉVEIL FORME ET LOISIR pour un atelier motricité dans le cadre du REAPP.

Le Président,

N° 20221005_P_125

Décide

De signer une convention avec :

L'Association EVEIL FORME ET LOISIR Maison de l'Enfance 13 rue de l'Arsenal 42390 VILLARS

OBJET

Intervention pour un atelier motricité du tout petit

Dates : samedi 5 novembre 2022 de 10h00 à 12h30

Participants: A destination des parents et enfants de 3 à 6 ans du

Territoire Loire-Semène

Lieu: Gymnase - Pont-Salomon

Jauge: 30 personnes (parents et enfants compris)

Montant : 336 € TTC frais de déplacement compris

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 5 Octobre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET